Nicolas (sitc)



Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Direction Réf: 2022-DIR-068

La préfète

Valence, le - 5 OCT. 2022

Mesdames et Messieurs les Maires,

Notre département est fortement concerné par la prédation lupine. Cette année, les attaques de loups impactent tout particulièrement les zones dites de "colonisation", secteurs qui subissaient jusquà présent peu d'attaques, ainsi que les élevages non professionnels et qui sont, de ce fait, non protégés (ni clotures, ni chiens).

Ainsi, près de 40 % des attaques de l'année ont eu lieu sur des troupeaux non protégés, faisant donc très souvent de nombreuses victimes.

Face à cette situation relativement nouvelle, il est important de sensibiliser les détenteurs non professionnels d'animaux afin de les inciter à protéger plus efficacement leurs troupeaux.

La difficulté étant que ces troupeaux ne sont pas connus des services de l'Etat et ne sont pas non plus affiliés aux syndicats agricoles, je vous serai reconnaissante de me signaler les éleveurs non professionnels de votre commune, afin que les services de l'Etat puissent les sensibiliser.

En effet, il est essentiel qu'une protection minimale soit assurée, de type clôture électrifiée, et que les animaux soient mis en sécurité et parqués la nuit. La surveillance humaine a également besoin d'être renforcée.

Je vous remercie vivement de votre appui dans cette démarche.

Pour tout renseignement technique, la DDT (direction départementale des territoires de la Drôme) est à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération très distinguée.

toutes et vous et menu

la Préfète

Liste des destinataires :

Mesdames et Messieurs les Maires de la Drôme copie à Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI

Nonsiur le Missuit le l'ASTF 26

4 place Laennec 26015 VALENCE CEDEX A writer le l'ATTR 26

Téi.: 04 81 66 80 00 Méi: ddt@drome.gouv.fr www.drome.gouv.fr